



Liberté Égalité Fraternité



SOMMAIRE

	etis auxquels il faudra repondre notre région d'ici 2028	5
	ENGAGEMENT 1 : Protéger la santé de la population	6
海	ENGAGEMENT 2 : Garantir l'accessibilité au système de santé pour tous	7
	ENGAGEMENT 3 : Offrir une prise en charge digne et fluide aux personnes agées	10
گ	ENGAGEMENT 4: Accompagner les personnes en situation de handicap	. 12
	ENGAGEMENT 5 : Relever les défis de la santé mentale	14
	ENGAGEMENT 6 : Incarner et développer la coopération en santé	15
(i) 4;;}	ENGAGEMENT 7 : Garantir la qualité des prises en charge	17



L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est un établissement public sous tutelle du Ministère de la santé et de la prévention.

C'est elle qui pilote la politique de santé dans la région, en lien avec les usagers, les partenaires institutionnels, les élus du territoire et les professionnels de la santé. Elle coordonne, sur le territoire, les activités de l'hôpital public et privé, du champ médico-social, de la prévention et du soin de ville.

Parce que chaque région a ses spécificités, la politique de santé doit être adaptée au territoire et aux enjeux qui lui sont propres. C'est pourquoi, tous les 5 ans, un « projet régional de santé » est élaboré : il s'agit d'une feuille de route stratégique qui oriente les actions opérationnelles à mener dans les 5 prochaines années. Le PRS est le fruit d'un long travail mené avec les acteurs du monde de la santé, mais aussi avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat partenaires. Cette version synthétique a été relue et corrigée par un groupe de représentants d'usagers de notre région.

Ce projet régional de santé se décline sur la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2028.

Edito

ADAPTER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ AUX ENJEUX DE NOTRE RÉGION

« Vieillissement de la population, baisse de la démographie médicale, changement climatique : autant de défis à traverser de manière cohérente et adaptée. Dans ce contexte, avoir un projet régional de Santé c'est essayer de faire converger les acteurs pour adapter de manière structurée notre système de santé aux enjeux de notre région. Il propose des solutions et des réponses très concrètes aux attentes les plus importantes en se fondant sur quelques valeurs fondamentales : celle du respect de la dignité de la personne, de la prise en compte de sa subjectivité, celle de l'équité par exemple.

Le projet que vous allez lire tente de répondre à ces objectifs. Il a fait l'objet d'une très large concertation dans les différents départements de la région, auprès de professionnels, d'institutionnels mais aussi bien évidemment d'usagers. Il se structure autour de 7 priorités tenant compte d'un diagnostic réalisé sur la région.

Il engage l'ARS mais pas seulement : la politique de santé est très dépendante d'autres politiques (éducation, emploi, logement, transports, alimentation, etc.) c'est pourquoi collectivités territoriales, services de l'Etat partenaires ont participé aux travaux et seront amenés à coopérer sur ces sujets. Le travail conjoint avec l'assurance maladie et les autres financeurs du système de santé est aussi un enjeu important des 5 années à venir. Les professionnels de santé eux aussi seront amenés à évoluer dans leurs pratiques et doivent être accompagnés le mieux possible pour cela. Ce document est un document stratégique, il sera complété sur chacun des territoires par des feuilles de route annuelles qui pourront orienter les travaux des acteurs locaux.

Des indicateurs de suivi ont été déterminés pour chaque chapitre et faciliteront l'évaluation de la mise en œuvre.

le vous souhaite une très bonne lecture. »

Denis ROBIN Directeur général de l'ARS PACA

Les défis auxquels il faudra répondre dans notre région d'ici 2028



Répondre aux besoins de santé d'une population vieillissante

Selon les projections de l'Insee, d'ici à 2040, plus du tiers de la population régionale aura plus de 60 ans. Plus les personnes vieillissent, plus les polypathologies et les maladies chroniques sont fréquentes, ce qui crée une pression croissante et spécifique sur l'offre de santé.



Faire face à la diminution de la démographie médicale et mieux accompagner les professionnels dans l'exercice de leur profession

Notre région, jusqu'à présent relativement épargnée, sera bientôt confrontée aux départs à la retraite de beaucoup de ses professionnels de santé. La crise du Covid a révélé par ailleurs une évolution dans le rapport au travail des professionnels de santé et une difficulté à attirer et maintenir ceux-ci dans leur exercice en ville ou en établissement.



Répondre au défi écologique et environnemental, dans le cadre d'une politique ambitieuse de prévention

L'environnement a un impact important sur notre santé (fortes chaleurs ou grand froid, arrivée des maladies tropicales comme la dengue, le zika, le chikungunya, sécheresse et incendies, etc.). Les plus modestes sont les plus touchés par cette crise climatique mais aussi les moins armés face à la transition écologique.



Accompagner le développement du numérique dans le domaine de la santé

Déploiement de « Mon espace santé », consultation à distance : le numérique prend une place de plus en plus importante dans notre rapport au soin et à la prévention. Mais cet essor doit être accompagné pour garantir un accès sécurisé et fiable à la santé : accompagnement des acteurs et de la population vers de nouveaux outils, traitement de l'information de masse, accès des usagers à une information honnête et claire, etc.



Garantir un financement juste et efficace de notre système de santé

La prise en compte de la dimension économique est la condition de l'accès à la santé de tous : toute ressource mal orientée engendre un risque d'inégalités entre les citoyens. La question de la bonne utilisation des fonds pour les actes de santé réellement nécessaires est un enjeu qui oriente nos politiques et l'action des professionnels de santé.



PROTÉGER LA SANTÉ DE LA POPULATION

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a montré l'importance de repositionner plus fortement la prévention au cœur d'un système de santé encore trop orienté vers le « soin ». Il faut donc investir davantage dans la prévention, mais aussi mobiliser nos partenaires, professionnels de santé et collectivités pour déployer une stratégie partagée, structurée et adaptée aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Impliquer les collectivités pour une politique de prévention ambitieuse

Le développement d'une stratégie ambitieuse de prévention passe par une plus forte mobilisation et une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs. Avec les collectivités locales (conseil régional, conseils départementaux, communes), des politiques d'aménagement favorables à la santé seront mises en œuvre.

Impliquer les professionnels de santé en ville et à l'hôpital

L'engagement croissant de la médecine de ville en matière de prévention sera soutenu, en particulier grâce à la mise en place des rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie et à l'implication des professionnels de ville et de l'hôpital dans des programmes de prévention.

En parallèle, le service sanitaire permettra de mobiliser les étudiants en santé, pour qu'ils se constituent pleinement comme acteurs de la prévention dès le début de leur formation.

Déployer plus largement les programmes de prévention pour valoriser les initiatives prometteuses

Il existe aujourd'hui de nombreux programmes de prévention dans notre région sur des thématiques prioritaires : nutrition, santé mentale, santé sexuelle, addictions, sport-santé, vaccination, dépistage, etc. L'objectif est désormais de démultiplier les dispositifs jugés pertinents et efficaces tout en s'assurant de leur adaptation aux besoins et aux spécificités des territoires. Deux enjeux apparaissent prioritaires pour la région : la couverture vaccinale et le recours au dépistage du cancer.

Développer la prévention à destination des femmes enceintes, des parents, des professionnels et des enfants lors des 1000 premiers jours de la vie

Les « 1 000 premiers jours » constituent une période clé pour le développement de l'enfant : sa santé, son bien-être et celui de ses parents. C'est le moment de poser avec lui certaines des fondations de sa vie, pour lui et pour l'adulte qu'il deviendra. Agir durant cette période est un enjeu prioritaire de prévention. Cela passera par exemple par la généralisation d'entretiens pendant la grossesse, de visites à domicile avant et après la naissance par des sages-femmes pour des familles vulnérables.



OBJECTIF

Le taux de couverture du dépistage du cancer du col de l'utérus passe de 55% aujourd'hui à 85% en 2028.



GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ AU SYSTÈME DE SANTÉ POUR TOUS

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3ème région la plus pauvre de France, c'est aussi la 2ème région au rang des inégalités sociales¹. La région se caractérise également par des inégalités territoriales d'accès à la santé : dans les zones de faible densité médicale, le risque de renoncement aux soins est important. Une politique forte d'attractivité doit être menée sur ces territoires prioritaires.

Renforcer l'attractivité des territoires fragiles

L'installation d'un professionnel de santé est une étape clé de son parcours de vie. Des forums d'aide à l'installation sont déjà organisés dans notre région pour les accompagner. Le déploiement de 6 guichets départementaux d'installation viendra compléter cette offre ; ils permettent d'apporter des réponses individualisées aux professionnels de santé à chaque moment clé de carrière. Les acteurs locaux sont invités à développer une politique globale d'aménagement pour rendre les territoires isolés plus attractifs : développer des réseaux de transports en commun, promouvoir les services de santé itinérants, faire venir les étudiants et les internes dans les territoires fragiles, et prendre en compte la conciliation vie familiale et vie professionnelle à travers la mise à disposition de logement et de mode de garde pour les enfants. Des actions seront déployées pour valoriser certains territoires de notre région, comme c'est le cas par exemple avec la mise en place de sessions de découvertes ciblées de certains quartiers pour en améliorer l'image auprès des professionnels. Le développement des modalités d'exercice

coordonné est également un facteur d'attractivité : les maisons de santé pluri-professionnelles, les centres de santé polyvalents et les équipes de soins vont donc se multiplier.

Développer de nouveaux métiers

La pratique avancée des infirmières est un levier de développement professionnel et peut apporter des réponses aux attentes des usagers. Les soignants pourront de plus s'appuyer sur les assistants médicaux dans leur pratique pour libérer du temps médical et se recentrer sur les soins.

QU'EST-CE QUE LA PRATIQUE AVANCÉE ?

En réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées, la pratique avancée permet d'améliorer l'accès aux soins et la qualité des parcours des patients.

En outre, la pratique avancée favorise la diversification de l'exercice professionnel et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise.

Ainsi, l'infirmier-ère diplômé-e en pratique avancée a les connaissances, le savoir-faire et les compétences cliniques indispensables à la prise de décisions complexes.



OBJECTIE

En 2018, 5% de la population réside dans une zone « sous dotée » en médecins généralistes, contre 8% aujourd'hui.

1 Source : DREETS (2021), Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)/ Observatoire des inégalités (2019), Rapport sur les inégalités en France

Le développement de l'« aller-vers »

La crise Covid a montré la pertinence et l'efficacité des dispositifs d'« aller-vers » qu'il faudra désormais développer plus largement à travers notamment le déploiement d'un réseau de médiateurs en santé qui agissent sur le terrain pour faciliter l'accès à la santé des usagers, y compris des publics les plus fragiles. Depuis octobre 2022, le Gynécobus dispense des soins gynécologiques dans 43 communes du Var où l'offre médicale est très faible. Ce dispositif innovant, soutenu par l'ARS Paca et d'autres partenaires et porté par le centre hospitalier de Brignoles, accompagne les femmes en proposant des consultations sur les territoires de la Provence Verte et du Verdon.

L' « ALLER-VERS »

Pour améliorer la santé de la population, les services de santé, sociaux et d'éducation ne suffisent pas : certains citoyens ne sont pas en mesure d'accéder aux soins et à la prévention. Si l'on veut qu'ils en bénéficient, il faut aller à leur rencontre au sein de leurs lieux de vie. La démarche de l'« aller-vers » s'adresse à ces citoyens sans attendre qu'ils expriment une demande d'aide, de préférence avant que les difficultés ne soient installées¹.

Source : Santé Publique France.

S'appuyer sur le numérique comme un levier pour réduire les inégalités de santé

Le numérique ne doit pas accroître les inégalités en matière de santé mais bien renforcer l'accès aux soins pour tous. Vecteur de rapidité d'accès et de partage d'informations, il réduit les distances entre le patient et le soignant notamment avec la téléconsultation et la télésurveillance. Le numérique est donc un levier essentiel pour diminuer les inégalités de santé en renforçant l'information sur l'offre de santé disponible, facilitant le recours à l'expertise et le suivi.

Pour lutter contre la fracture numérique, le dispositif des médiateurs numériques sera renforcé, complété par les ambassadeurs Mon Espace Santé. Les patients pourraient y retrouver leurs documents (courriers, ordonnances). L'accès sécurisé aux services numériques pour les aidants doit être développé au bénéfice des usagers qui ont des difficultés à utiliser ces services.

Renforcer les liens entre les médecins en ville et les hôpitaux

Pour proposer un parcours de santé fluide aux patients, le lien entre les professionnels consultés en premier recours, et les professionnels consultés pour des soins spécialisés, doit être solide. Pour ce faire, généralistes et spécialistes, libéraux et hôpitaux, doivent se connaître et déployer des projets communs.

NOTRE ENGAGEMENT POUR LES PERSONNES LES PLUS PRÉCAIRES

Ce nouveau projet régional de santé comprend un programme spécifique pour répondre aux besoins des personnes les plus précaires de notre région. Ce sont les plus éloignées du système de santé, et elles sont souvent en moins bonne santé. Des actions ciblées doivent leur être destinées.

Développer les Permanences d'accès aux soins de santé en ville (PASS)

Ces structures, appelées plus communément les « Pass » de ville, permettent à des personnes sans couverture maladie d'accéder à des soins de ville et de bénéficier d'un accompagnement pour l'ouverture de leurs droits. Il faudra donc les déployer pour faciliter l'accès aux soins de ville sans avance de frais, pour atteindre 10 Pass de ville en 2028. L'objectif est également de proposer au sein des Pass des soins dentaires, ophtalmologiques et gynécologiques.

Former les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux aux caractéristiques et pathologies des publics précaires

Pour que l'offre de santé proposée à ces publics soit bien adaptée à leurs conditions de vie, les professionnels de santé doivent être informés et formés. L'objectif est de lever leurs freins, leurs préjugés et leurs craintes vis-à-vis de ces publics qui peuvent cumuler des difficultés. Des outils doivent leur être proposés : traductions, webinaires, échanges de pratiques avec des professionnels aguerris, etc.

Déployer les médiateurs en santé dans les territoires de grande précarité

La médiation en santé vise à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes qui en sont éloignées.

L'objectif est, notamment, de développer des postes de médiateurs dans des Pass qui sont situées dans des territoires de grande précarité ou avec une activité importante. Il faudra également pérenniser et développer les actions au plus près des lieux de vie et du territoire via des Pass dites «mobiles», des équipes mobiles précarité santé, des équipes mobiles psychiatrie précarité, des consultations avancées.

Généraliser l'offre d'interprétariat en santé

L'interprétariat linguistique permet d'assurer, par des techniques de traduction, l'interface entre les patients et les professionnels qui ne parlent pas la même langue. Il garantit, d'une part, aux patients/usagers, les moyens de communication leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux droits, à la prévention et aux soins de manière autonome. D'autre part, il permet aux professionnels d'avoir les moyens d'assurer une prise en charge respectueuse du droit à l'information, du consentement libre et éclairé du patient et du secret médical.



OFFRIR UNE PRISE EN CHARGE DIGNE ET FLUIDE AUX PERSONNES AGÉES

Si, dans notre région, plus de 80% des personnes âgées de plus de 65 ans se déclarent « en bonne ou assez bonne santé », plus d'une personne sur deux souffre d'un problème de santé chronique. Le nombre de cas de maladies chroniques augmente et se conjugue avec l'émergence de maladies invalidantes qui concernent les patients mais aussi leurs proches aidants. L'objectif est de proposer une offre de services claire, lisible et mieux structurée sur le territoire. Notre politique, déjà très active en matière de soutien aux aidants, sera poursuivie.

Garantir aux personnes âgées, à leurs aidants et aux professionnels, l'accès à une information lisible et adaptée sur l'offre existante dans chaque territoire

L'offre de services, d'accompagnement et de soins est importante mais peu lisible par les usagers et insuffisamment coordonnée. La création du futur service public départemental de l'autonomie constituera une porte d'entrée unique pour les usagers et les professionnels en termes d'accueil, d'orientation, d'information et de mise en relation des acteurs.

Adapter et transformer l'offre existante afin de permettre aux personnes âgées de demeurer à domicile

La grande majorité des personnes âgées souhaitent vieillir à leur domicile. L'offre proposée en Ehpad ou à domicile doit se transformer pour répondre à ce besoin. Les centres de ressources territoriaux, portés par un Ehpad ou un service à domicile, ont pour objectif de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé. D'autres dispositifs pourront être soutenus : les équipes mobiles de gériatrie, les équipes spécialisées Alzheimer, etc.





Pour cela plusieurs démarches seront engagées : reconnaissance d'infirmière en pratique avancée en gérontologie, généralisation de la formation d'assistantes de soins en gérontologie, recours plus fréquent à l'apprentissage et à la validation des acquis d'expérience pour les professionnels du grand âge.

Poursuivre le développement de l'offre de répit à destination des aidants sur la totalité du territoire

L'ensemble de ces actions ne doit pas être dissocié de la question centrale du rôle des personnes aidantes dans l'accompagnement des personnes âgées. L'objectif est donc de les soutenir en développant des solutions de répit. La stratégie régionale de soutien aux aidants sera poursuivie et dynamisée en déployant les plateformes de répit sur les territoires non couverts (arrière-pays varois, nord des Alpes-Maritimes). L'objectif est également de généraliser le « relayage » afin de permettre à chaque aidant de disposer d'un temps de répit de 1 à 24 heures grâce à l'intervention de professionnels formés au domicile de leur proche.





ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'offre qui existe actuellement dans notre région ne permet pas de garantir la fluidité du parcours de santé des personnes en situation de handicap. L'ambition est donc d'apporter des réponses concrètes à leurs besoins en accompagnant davantage les professionnels de santé et en restructurant l'offre sur l'ensemble de la région.

Proposer des réponses plus adaptées aux situations parfois très difficiles des personnes et de leurs proches

L'ARS Paca expérimente depuis plusieurs années de nouvelles modalités d'accompagnement afin de diversifier l'offre existante et répondre à l'ensemble des besoins identifiés.

Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône et le Var, sont déployées des équipes mobiles et des maisons d'accueil spécialisées « hors-les-murs ».

Il s'agit d'accompagner de manière flexible, adaptée et coordonnée des personnes qui ont obtenu de la Maison départementale des personnes handicapées une notification pour être accueillies au sein d'une Maison d'accueil spécialisée mais dont l'entrée dans cette structure n'est pas effective. Ces projets devront être soutenus et pérennisés : ils permettent de rendre le parcours des personnes en situation de handicap et de leurs aidants plus fluide et moins contraignant. Le plan national 50 000 solutions permettra de financer des créations de dispositifs en établissement ou à domicile.

Ouvrir l'offre de répit aux aidants de personnes en situation de handicap et la développer

Depuis 2020, l'ARS Paca finance des dispositifs de « relayage ». Cet accompagnement a pour objectif de relayer l'aidant en le suppléant à domicile. Afin qu'un plus grand nombre d'aidants puisse en bénéficier, il est indispensable de couvrir l'ensemble des départements et de renforcer les moyens des opérateurs. En parallèle, il faudra également élargir la compétence des plateformes de répit qui ne s'adressent aujourd'hui qu'aux aidants des personnes âgées.

Ces plateformes apportent aux aidants un soutien en adéquation avec leurs besoins, par des professionnels formés. Elles permettent d'organiser un répit à domicile par une suppléance de l'aidant et de proposer des activités qui favorisent la vie sociale de l'aidant et de l'aidé. Elles seront progressivement ouvertes aux personnes en situation de handicap, et notamment aux aidants de personnes en situation de handicap vieillissantes. La prise en charge des deux publics par une même plateforme contribuera à une meilleure lisibilité par les aidants qui pourront s'adresser à une entité unique pour les besoins de répit tout en respectant les spécificités de chaque public.



Faciliter l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

Garantir l'accès à la santé des personnes en situation de handicap constitue un enjeu majeur. Le renforcement de l'offre de santé dite « de proximité » pour les personnes en situation de handicap se décline à travers des réponses de prévention, de dépistage, de soins et d'accompagnement. Pour ce faire, de nombreuses actions seront menées comme: l'amélioration de l'information des professionnels de santé qui sont amenés à les prendre en charge ; un effort important devra être fourni par les professionnels en ville et à l'hôpital pour rendre plus effectif le droit à la santé des personnes en situation de handicap.

En France, environ 11 millions de personnes sont considérées comme aidants d'une personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie, 57 % sont des femmes.

Adapter les pratiques professionnelles afin de mieux encourager les compétences de l'usager et son autonomie, l'entraide entre pairs

Construire une société plus inclusive implique nécessairement de prendre en considération la volonté des personnes en situation de handicap. Tout au long de leur parcours, elles doivent, en effet, pouvoir agir le plus directement possible sur l'accompagnement qui leur est proposé et sur les modalités de mise en œuvre : c'est ce que l'on appelle « l'autodétermination ». Offrir des solutions ou des réponses aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap nécessite d'améliorer la connaissance de l'ensemble des acteurs du secteur, mais également d'identifier les obstacles concrets qu'elles, ou les personnes qui les aident, peuvent rencontrer dans leur accès à la santé.



Diviser par deux le nombre de personnes vivant avec un handicap ayant subi un refus de soins, en passant de 15% aujourd'hui à 7% en 2028.



RELEVER LES DÉFIS DE LA SANTÉ MENTALE

Le besoin de soutien en santé mentale, particulièrement parmi les jeunes, est en augmentation constante et cette demande ne cesse de croître depuis la crise sanitaire. La manière dont nous répondons à ce besoin est devenue, encore plus qu'hier, une préoccupation majeure de santé publique. De nouvelles approches et collaborations entre les secteurs médico-social, de ville et la psychiatrie hospitalière doivent aujourd'hui être inventées pour réunir tous les acteurs impliqués dans le domaine de la santé mentale au niveau local. De même la place des différents métiers dans la prise en charge en santé mentale est amenée à évoluer.

Former la population et les professionnels aux premiers secours en santé mentale

Les formations aux premiers secours en santé mentale permettent de reconnaître les signes et les symptômes des principaux troubles de santé mentale. Ce repérage est essentiel car il permet également d'apporter un soutien immédiat aux personnes en souffrance psychique. Si ces formations s'organisent déjà sur les territoires, elles seront généralisées d'ici 2028.

Adapter les pratiques professionnelles en santé mentale

Si la prévention et le repérage sont déterminants en matière de santé mentale, la question de la prise en charge est évidemment tout autant essentielle. Pourtant, le secteur de la psychiatrie hospitalière est peu attractif dans notre région. Pour y remédier, l'évolution des organisations et des métiers est nécessaire : en développant la formation à la connaissance des troubles psychiques auprès des médecins généralistes afin d'améliorer la qualité des prescriptions de psychotropes; en développant les formations de médiateurs pairs à destination des usagers ; en accompagnant les institutions et les établissements à la prise en compte de la parole des usagers ; en développant la formation et l'intégration d'infirmiers en pratique avancée (IPA) « santé mentale » dans les équipes. La coopération entre les professionnels de ville, psychiatres et psychologues, et les établissements

de santé devra se renforcer, ainsi que le lien avec les

établissements médico-sociaux.

Développer l'offre en pédopsychiatrie

L'offre en psychiatrie pour les enfants et les adolescent(e)s est aujourd'hui insuffisante en région Paca. Elle est essentiellement concentrée sur les centres médico-psychologiques et l'hospitalisation de jour pour le secteur sanitaire, et sur les centres médico-psycho-pédagogiques, les instituts médicoéducatifs et les services d'éducation et de soins spécialisés à domicile pour le secteur médicosocial. D'ici 2028, l'offre de pédopsychiatrie sera renforcée, le lien entre le secteur de la psychiatrie et la médecine générale consolidé, l'articulation avec l'addictologie plus développée, etc.



Diminuer le nombre de passage aux urgences pour tentatives de suicides, en passant de 7100 aujourd'hui à 6500 en 2028.



INCARNER ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION EN SANTÉ

Le développement des maladies chroniques et l'hyperspécialisation nécessitent que les coopérations entre les professionnels de santé se renforcent et surtout deviennent plus opérantes et concrètes.

Organiser sur chaque territoire la rencontre des différents acteurs

De fortes attentes ont été exprimées pour créer les conditions d'une meilleure connaissance des acteurs entre eux et de leur rôle au service de l'usager, sur un territoire donné. Cette connaissance, pouvant intervenir dès la formation initiale, serait facilitée par la création d'espaces de partage. Les contrats locaux de santé permettront de renforcer les liens, sur un territoire, entre tous les acteurs dans une logique de parcours de santé. D'autres actions concrètes seront déployées : diffusion de la cartographie des acteurs de santé de la région sur le site internet de l'agence et à l'ensemble des professionnels de santé, développement de modules communs au sein des formations initiales sanitaires et médico-sociales.

LES CONTRATS LOCAUX DE **SANTÉ: UN OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE**

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Faciliter le partage d'informations, la communication entre les acteurs avec l'appui des outils numériques

Les acteurs de santé souhaitent également que leurs échanges soient facilités et fluides. Un besoin d'appui a été exprimé pour disposer d'outils de communication numériques simples, faciles d'utilisation, permettant d'échanger de manière dématérialisée et sécurisée, pour tout le monde et dans tous les secteurs. Des outils existent mais doivent être mieux intégrés au quotidien : entre autres le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée de santé. Il faudra également que les services numériques régionaux qui existent, comme Via Trajectoire, soient mieux connectés aux logiciels directement utilisés par les professionnels et bien en lien avec Mon Espace santé pour assurer le partage des documents de santé clés du parcours de soins (comptes rendus de biologie ou d'imagerie, lettre de liaison, etc.). Des lignes téléphoniques dédiées et directes par spécialité seront mises en place dans les établissements de santé pour en faciliter l'accès par les professionnels de ville.

Développer les équipes territoriales au sein des groupements hospitaliers de territoire et encourager les coopérations public/privé

Les groupements hospitaliers de territoires sont un mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire. La coopération autour d'un projet médical partagé doit permettre à des équipes médicales et paramédicales de GHT d'apporter les réponses de proximité sur les spécialités qui le nécessitent tout en gardant une expertise plus recentrée pour les actes plus rares et techniques.

Il conviendra de renforcer la complémentarité et non la concurrence entre les établissements quels que soient leurs statuts, par exemple sur la permanence des soins.



80 départements

Via Trajectoire sera, à compter du 1er janvier 2024, le nouvel outil qui accompagnera, sur l'ensemble de la région Provence Alpes-Côte d'Azur, les professionnels de santé, les personnes âgées et leurs aidants dans leur recherche d'un établissement d'hébergement



OBJECTIF

Augmenter le nombre de documents déposés chaque année dans Mon Espace santé, en passant de 3 par habitant aujourd'hui, à 7 en 2028.



GARANTIR LA QUALITÉ DES PRISES EN CHARGE

C'est aussi le rôle de l'ARS : garantir une meilleure prise en charge des patients, à tout moment, en tout lieu du territoire. Cela passe entre autres par de bonnes conditions de travail des professionnels de santé.

Veiller aux bonnes conditions de travail des professionnels de santé

Les tensions sur la démographie des professions de santé, dont les médecins, vont durer pendant plusieurs années. Le renouvellement des générations, et l'accueil des nouveaux soignants formés, s'opère dans un contexte post-crise très tendu. Ce manque de professionnels est une des raisons du mal-être de certains soignants, qui souhaitent retrouver les conditions propices à un exercice conforme à leur éthique. Maintenir un effectif suffisant de professionnels de santé et ne pas dégrader les environnements de travail sont des facteurs essentiels de qualité des soins. Pour lutter contre les préjugés sexistes et les discriminations, les violences physiques et sexuelles, et le harcèlement les professionnels du secteur de la santé seront sensibilisés et formés à ce sujet. Une part importante des métiers de la santé est exercée dans des environnements exposant à des facteurs de risque professionnels (troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux). L'ARS, aux côtés de tous les acteurs de la prévention des risques professionnels pourra soutenir des initiatives visant à prendre soin de ceux qui soignent et à prévenir ou soigner les conséquences de l'épuisement au travail des soignants. Une évolution des pratiques managériales peut également soutenir la cohésion des équipes. Les principes du management bienveillant, ses résultats sur la qualité de vie au travail et la qualité du service rendu sont maintenant bien documentés. Les partenaires institutionnels de la santé impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie au travail ont adopté une charte de bonnes pratiques, qui intègre la promotion du management bienveillant. Elle

mérite à ce jour d'être plus largement partagée.

Préparer les acteurs de santé aux situations de crise

L'épidémie de Covid-19 a montré que les moyens humains étaient l'un des facteurs limitants dans la montée en charge du système de santé en situation sanitaire exceptionnelle. L'enjeu est donc de constituer un vivier de soignants mobilisables sur la gestion de crise: professionnels de santé libéraux, en exercice, en formation, voire à la retraite. Ce vivier fera l'objet d'un plan de formation régional. La sensibilisation à la gestion de crise dans le cadre de la formation initiale des professionnels de santé en partenariat avec les universités et les instituts de formation ou dans le cadre du dispositif de développement professionnel continu sera nécessaire pour garantir l'opérationnalité de l'ensemble des acteurs de santé.



Développer la diffusion des bonnes pratiques et l'écoute de l'expérience usager

L'expérience des patients est riche en enseignement pour les professionnels qui les accompagnent dans leur parcours. Il faudra la prendre davantage en compte : mesure de la qualité des soins perçue par le patient, multiplication des espaces de rencontre et d'écoute entre professionnels et patients. Des formations seront proposées par la structure régionale d'appui à la qualité pour accompagner les professionnels dans cette mise en œuvre. Cette structure régionale accompagnera également les professionnels pour améliorer la diffusion des bonnes pratiques de la Haute Autorisé de santé au sein des établissements. Les établissements seront par exemple davantage sensibilisés à la déclaration des évènements indésirables qui se produisent et qui doivent faire l'objet d'analyses.

Le PRS comprend aussi une partie plus technique sur les autorisations d'activité hospitalière qui s'inscrit dans le prolongement du précédent PRS. Les évolutions dans les

5 ans à venir poursuivent 2 objectifs :

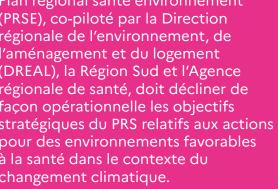
- → Assurer un niveau de sécurité suffisant concernant des prises en charge hautement spécialisées en chirurgie du cancer;
- → Favoriser l'accès aux soins en développant de nouvelles activités dans le domaine de la pédopsychiatrie, en chimiothérapie, dialyse et imagerie.

Cette proximité doit être bien pesée afin de ne pas fragiliser les équipes en dispersant des sites dans un contexte de démographie médicale et paramédicale fragile.

Diminuer l'impact environnemental des activités de santé

L'impact du secteur de la santé sur le changement climatique est considéré comme significatif puisque ses émissions de gaz à effet de serre (GES) représentent plus de 8% du total national. Il est donc inévitable que ce secteur, à l'image de tous les autres, prenne sa part dans la baisse nécessaire des émissions de 5 % par an. De très nombreuses structures ne disposent pas de bilan des émissions de GES, et la majorité des professionnels du secteur ne sont pas formés aux enjeux climatiques et énergétiques. Il faudra encourager les démarches de bilan carbone, et intégrer, à toutes les formations initiales ou continues, un module présentant les émissions carbonées du secteur de la santé et les bonnes pratiques pour les réduire.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 4ème Plan régional santé environnement (PRSE), co-piloté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Région Sud et l'Agence régionale de santé, doit décliner de façon opérationnelle les objectifs stratégiques du PRS relatifs aux actions pour des environnements favorables à la santé dans le contexte du changement climatique.





En 2028, le taux de réhospitalisation à 30 jours s'élève à 10%, contre 11,4% aujourd'hui.

NOS OBJECTIFS **POUR 2028**

INDICATEUR	то	OBJECTIF 2028
Taux de couverture du dépistage du cancer du col de l'utérus	55%	85%
Taux de participation au dépistage du cancer colorectal	30%	55%
Taux de participation au dépistage du cancer du sein	62%	70%
Part de la population qui réside en zones sous dotées en médecins généralistes	8%	5%
Nombre d'aidants de personnes âgées qui ont été relayés au moins une fois dans l'année	2 400	5 000
Pourcentage de personnes vivant avec un handicap ayant subi un refus de soins	15%	7%
Nombre de passages aux urgences pour tentative de suicide	7 100	6 500
Nombre de documents déposés sur mon espace santé par an et par habitant	3	7
Part de la population de notre région couverte par un contrat local de santé	35%	80%
Nombre de médecins généralistes de moins de 50 ans installés en ville (libéral)	2 566	3 330
Taux de ré-hospitalisation à 30 jours	11,40%	10 %
Atteinte de l'objectif quantifié 2028 par activité de soins		100 %





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

132, boulevard de Paris - 13002 Marseille 04 13 55 80 10

paca.ars.sante.fr 🖪 | 🛅



Fraternité



